

CONDITIONS GÉNÉRALES DE FONCTIONNEMENT (CGF)

CABINET VÉTÉRINAIRE NATUROVET

BUREAUX DU PARC, BÂTIMENT A, ALLÉE DE BARCELONE, 66350 TOULOUGES

Les présentes conditions sont consultables dans notre salle d'attente. Elles peuvent vous être remises sous un format papier au cabinet ou peuvent être téléchargées à l'adresse suivante :

http://naturo.vet/CGF_NaturoVet.pdf

Tout acte effectué sur un patient dans notre établissement est soumis aux présentes conditions générales de fonctionnement.

APPELLATION DE L'ÉTABLISSEMENT DE SOINS ET ESPÈCES HABITUELLEMENT ET OCCASIONNELLEMENT TRAITÉES

Notre établissement de soins est classé « cabinet vétérinaire pour animaux de compagnie », dédié aux médecines complémentaires et « cabinet vétérinaire pour équidés avec exercice exclusif en ostéopathie ».

Ces classements sont conformes à l'arrêté du 15 mars 2015 relatifs aux établissements de soins vétérinaires et au cahier des charges publié sur le site internet de l'ordre des vétérinaires.

HORAIRES D'OUVERTURE HABITUELS ET CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC

Les consultations pour les petits animaux (chiens, chats, NAC) se font uniquement sur RDV.

Les consultations pour les équidés se font sur le lieu de vie de l'animal, uniquement sur RDV.

PERSONNEL AFFECTÉ AUX SOINS DES ANIMAUX

Personnel vétérinaire :

- Dr vétérinaire Sarah Debin, titulaire : DIE d'Ostéopathie Vétérinaire ; exerçant en Ostéopathie, Acupuncture, Phytothérapie, Homéopathie.
- Dr vétérinaire Martial Bailly, collaborateur libéral : exerçant en Ostéopathie, Acupuncture, Physiothérapie, Phytothérapie, Homéopathie.
- Dr vétérinaire Muriel Toral, collaborateur libéral : exerçant en Ostéopathie, Acupuncture, Physiothérapie, Phytothérapie, Homéopathie, Nutrition.
- Dr vétérinaire Marie-Cécile OREINS, collaborateur libéral : exerçant en Médecine traditionnelle Chinoise, Acupuncture, Physiothérapie, Phytothérapie, Nutrition
- Dr vétérinaire Morgane DUBAU, collaborateur libéral : exerçant en Ostéopathie, Physiothérapie, Phytothérapie, Homéopathie, Nutrition.

PRESTATIONS EFFECTUÉES AU SEIN DE LA CLINIQUE

Notre cabinet est entièrement dédié aux médecines complémentaires.

- Pour les chiens et les chats :

- Consultations d'Ostéopathie assurées par le Dr Debin, le Dr Bailly, le Dr Toral et le DV Dubau
- Consultations d'Acupuncture assurées par le Dr Debin, le Dr Bailly, le Dr Oreins et le Dr Toral
- Consultations de Phytothérapie assurées par le Dr Debin, le Dr Bailly, le Dr Oreins, le Dr Dubau et le Dr Toral
- Consultations d'Homéopathie assurées par le Dr Debin, le Dr Bailly, le Dr Oreins, le Dr Dubau et le Dr Toral

- Physiothérapie et rééducation fonctionnelle assurées par le Dr Debin, le Dr Bailly, le Dr Oreins, le Dr Dubau et le Dr Toral
- Consultations de Nutrition assurées par le Dr Oreins, le Dr Dubau, le Dr Toral et le Dr Bailly

- Pour les NAC :

- Consultations d'Ostéopathie assurées par le Dr Debin, le Dr Bailly et le Dr Toral
- Consultations d'Acupuncture assurées par le Dr Debin, le Dr Bailly, le Dr Genewe-Cauboue et le Dr Toral

- Pour les Equidés :

- Consultations d'Ostéopathie assurées par le Dr Debin, le Dr Toral, le Dr Dubau et le Dr Bailly
- Consultations d'Acupuncture assurées par le Dr Debin, le Dr Bailly, le Dr Oreins, le Dr Dubau et le Dr Toral
- Physiothérapie et rééducation fonctionnelle assurées par le Dr Debin, le Dr Bailly, le Dr Oreins, le Dr Dubau et le Dr Toral

SURVEILLANCE DES ANIMAUX HOSPITALISÉS

Notre établissement ne réalise pas d'hospitalisation.

PERMANENCE ET CONTINUITÉ DES SOINS

Afin d'assurer un suivi optimum des animaux qui nous sont confiés, le secrétariat de notre établissement assure une permanence téléphonique 24h/24 et 7J/7.

ESPÈCES TRAITÉES

Les espèces habituellement ou occasionnellement traitées dans notre établissement sont les suivantes :

- Chiens
- Chats
- Furets
- Rongeurs
- Lagomorphes
- Equidés
- Reptiles
- Oiseaux

RISQUE THÉRAPEUTIQUE, RISQUE LIÉ À LA CONTENTION, CONSENTEMENT ECLAIRE DU CLIENT

Les soins proposés au cabinet restent complémentaires de ceux pratiqués en médecine conventionnelle. C'est pourquoi en cas de symptômes marqués, persistants ou généraux et/ou en cas d'urgence, un bilan au près d'un vétérinaire pratiquant les médecines conventionnelles est recommandé et nécessaire pour pouvoir vérifier une éventuelle atteinte lésionnelle et envisager toutes les solutions thérapeutiques.

Le comportement agressif d'un patient nécessite parfois l'utilisation de moyens de contention afin d'éviter une blessure de ce dernier et/ou du personnel soignant. Notre équipe informera dans ce cas le Client de la nécessité d'utiliser une contention particulière pour des raisons de sécurité. L'examen du patient et les manipulations ne seront effectués qu'en cas d'acceptation de la contention par le Client.

Le Client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention énoncées ci-dessus.

CONDITIONS TARIFAIRES

Les tarifs TTC des consultations au cabinet sont :

- Pour les chiens et les chats :

- Consultation en ostéopathie : 74 euros
- Consultation en acupuncture : 74 euros
- Consultation en phytothérapie : 74 euros
- Consultation en homéopathie : 74 euros
- Consultation en physiothérapie : 74 euros

- Pour les NAC :

- Consultation en ostéopathie : 68 euros

- Pour les Equidés :

- Consultation en ostéopathie : 95 euros

- Toutes les espèces :

- Séance de laser : 30 euros (1 zone) ; 35 euros (2 à 3 zones) ; 40 euros (plus de 3 zones)
- Séance d'Imoove-vet : 25 à 40 euros

Le coût du déplacement est en sus. Un devis est réalisé pour les déplacements, sur demande de la part du propriétaire de l'animal.

Il est rappelé que les vétérinaires du cabinet exercent uniquement en médecines complémentaires et ne disposent pas de produits tranquillisants. La contention de l'équidé doit pouvoir être assurée par son détenteur sans recours à une tranquillisation.

Afin de pouvoir effectuer la consultation d'ostéopathie ou d'acupuncture, l'animal ne doit pas présenter d'atteinte lésionnelle (fracture, abcès de pied...). C'est pourquoi un diagnostic d'exclusion d'atteinte lésionnelle doit avoir été réalisé auparavant par le vétérinaire traitant le cas échéant.

Les rdv doivent être confirmés par sms ou appel téléphoniques au secrétariat entre 72 heures et 24 heures avant le rdv pour être maintenus. Tout rdv non annulé au moins 24 h avant le rdv sera facturé et sera dû. Après 2 rdv non honorés ou annulés moins de 24 heures avant, les docteurs vétérinaires du cabinet se réservent le droit de ne plus recevoir le client en question.

Le déplacement du docteur vétérinaire pour consultation engendrera automatiquement la facturation du déplacement et de la consultation.

MODALITES DE REGLEMENT

Les honoraires sont payables comptants en fin de consultation.

Dans certains cas estimés par le vétérinaire, il pourra être demandé le versement d'un acompte correspondant au montant de la consultation et de l'éventuel déplacement pour réservation du créneau horaire.

LITIGES

En cas de litige à caractère déontologique, le Client peut s'adresser au Conseil Régional de l'Ordre des Vétérinaires d'Occitanie :

44 Avenue Jean Moulin, 34500 Béziers

04 67 32 45 16

RCP

La compagnie d'assurance en charge de la Responsabilité Civile Professionnelle du :

- Dr DEBIN : La Médicale, Agence Perpignan, 265 avenue Eole, 66100 Perpignan ; 04 68 54 10 16 (contrat 01380294GV)
- Dr BAILLY : La Médicale, Agence Perpignan, 265 avenue Eole, 66100 Perpignan ; 04 68 54 10 16 (contrat 01961821SP)
- Dr TORAL : La Médicale, Agence Perpignan, 265 avenue Eole, 66100 Perpignan ; 04 68 54 10 16 (contrat 013802169ME)
- Dr OREINS : Axa France IARD, 12 av Louis Montagne, 34120 PEZENAS ; 04 67 98 32 60 (contrat 10543182004)
- Dr DUBAU : La Médicale, Agence MONTpellier, 285 rue Alfred Nobel, 34000 Montpellier ; 04 99 52 23 80 (contrat 02061445VB)

LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTÉS », SECRET PROFESSIONNEL

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès du Dr Debin.

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.